



PROCHAINE SESSION : septembre 2025 à juin 2026-27

Par l'apprentissage

12 à 24
mois

PROCHAINE SESSION : septembre 2025 à juin 2026

Stagiaire de la formation professionnelle continue

9 mois

Délai d'accès minimum 15 jours avant date de démarrage selon nos conditions générales de vente

Brevet professionnel Responsable d'entreprise agricole

BP REA VIGNE ET VIN

Objectifs et attendus à l'issue de la formation :

Être capable de piloter une entreprise agricole et de conduire des productions viticoles

>>> EVALUATION/VALIDATION

Formation diplômante de niveau 4 relevant du ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt (MASAF)

Vivarais Formation et son équipe sont habilités par la DRAAF (MASAF) à conduire cette formation selon la modalité des Unités capitalisables

Certification : 7 blocs de compétences (UC) sont validés, les épreuves de certification (en situation professionnelle) se déroulent en interne tout au long de la formation.

Chaque UC acquise l'est à vie

>>> DÉBOUCHÉS

AGRICULTEUR
VITICULTEUR
SECOND D'ENTREPRISE AGRICOLE/
VITICOLE

>>> POURSUITE D'ÉTUDES

CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION (CS)
BTS ACSE (ANALYSE CONDUITE STRATEGIE ENTREPRISE
AGRICOLE) OU VO (VITICULTURE-CŒNOLOGIE)
DIPLOME INSTALLATION OU SALARIAT AGRICOLE

Taux de réussite
(2024)



Insertion
Professionnelle
90%
(23-24)



Poursuite
d'étude
10%
(23-24)

A 6 mois

DANS LE MÊME DOMAINE

BTSA ACSE EN 1 OU BTSA ACS'AGRI EN 2 ANS*

BTSA TECHNICO-COMMERCIAL VINS BIERES ET SPRITUEUX EN 1 OU 2 ANS*

BTSA VITICULTURE CŒNOLOGIE EN 1 OU 2 ANS*

FORMATIONS COURTES AGRICOLES ET VITICOLES/CERTIPHYTO

*2 ans si titulaire du bac, 1 an si titulaire d'un bac + 2

VIVARAIS FORMATION

111 av. du 8 mai 1945 | TOURNON-SUR-RHÔNE (07)

www.vivarais-formation.com

LOCAUX ACCESSIBLES AUX PERSONNES PORTEUSES DE HANDICAP SENSORIEL OU MOTEUR

Association loi 1901 immatriculée sous le numéro SIRET : 38881118400026
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82070016507 auprès du préfet de région
Auvergne-Rhône-Alpes. Ce n'est pas un agrément (art. L.6352-12 et L.6353,13 du code du travail).

CONTACTEZ-NOUS AU 04 75 07 14 50

Référent pédagogique :

Julien SALLES >>> julien.salles@cneap.fr

Recrutement :

Christine CHABANAS >>> christine.chabanas@cneap.fr

Référente administrative :

Sandrine MONTAGNE >>> sandrine.montagne@cneap.fr



vivarais@cneap.fr



PORTES OUVERTES : 18 JANV - 22 MARS - 12 AVRIL - 25 juin / REUNIONS EN VISIO : 19 FEVRIER - 21 MAI

5 Unités capitalisables (UC) + 2 Unités capitalisables d'adaptation régionale et à l'emploi (Ucare)	
UC1	Se situer en tant que professionnel
C11	Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant
C12	Se positionner dans les différents types d'agriculture, leur histoire, leurs fondements, leur organisation
UC2	Piloter le système de production
C21	Réguler l'activité au regard de la stratégie, des opportunités, des événements
C22	Gérer le travail
UC3	Viticulture : conduire le processus de production dans l'agroécosystème
C31	Choix de conduite : combiner les différentes activités liées aux productions
C32	Pratique : mettre en œuvre les différentes opérations liées à la conduite des productions
UC4	Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise
C41	Porter un diagnostic sur les résultats de l'entreprise à l'aide d'indicateurs technico-économiques et financiers
C42	Réaliser des choix pour l'entreprise en matière de situation fiscale et juridique
UC5	Valoriser les produits ou services de l'entreprise
C51	Commercialiser un produit/un service
C52	Négocier dans le cadre d'un contrat ou d'un projet collectif
UC6 UC7	S'adapter à des enjeux professionnels spécifiques (2 modules au choix)
	Réaliser les opérations de l'atelier : arboricole / viticole/ petits fruits/maraichage / poules pondeuses et ou volailles de chair/ fourrages
	Mettre en œuvre : l'activité hébergement/ prestation d'Eco pâturage
	Promouvoir son entreprise
	Transformer la production viticole et ou Réaliser les travaux d'élevage des vins Restaurer des murets en pierre sèches

	Apprentissage	Formation Professionnelle Continue (FPC)
Public Visé	Porteurs de projet → Installation → Salariat Durable	
Statut	Salarié	Stagiaire de la formation continue
Prérequis / modalités d'accès	Maîtrise de la langue française : écrire, lire et s'exprimer. Pas de contre-indications avec les attendus de la formation	
	Être titulaire d'un CAPa ou un titre du même niveau ou supérieur et justifier d'une année d'activité professionnelle à la date d'évaluation de la dernière UC. Ou justifier d'une année d'activité professionnelle (plein temps) en lien avec le diplôme visé. Ou l'équivalent de 3 années d'activité professionnelle.	être âgé de 18 ans et plus
Modalité de Formation (cf : CGV) Effectif minimum : 10	Individualisation de la formation (durée et parcours) Pédagogie interactive en présentiel et/ou en FOAD : Formation ouverte et à distance	
	Contrat d'apprentissage en exploitation agricole, groupe-ment d'employeurs agricoles etc. 60% à 75% du parcours en entreprise	Stage 280 heures
	945 heures en centre (parcours complet) de septembre 2025 à juin 2026 ou 2027	
Conditions Financières ⇒ Pédagogie ⇒ Frais Périphériques	Reste à charge O€ 95€/an	15, 90€ de l'heure financement : Région, CPF, Transition Pro, OPCO... Reste à charge variable Reste à charge variable
Modalités démarches	Réunion d'information → dossier de candidature (DC) → Accusé de réception DC → Positionnement → Décision + suite à donner sous 15j Entretien et construction du parcours	